

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. Il ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où le communiqué ou l'offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions, et notamment sur le territoire des Etats-Unis. Les personnes en possession de ce communiqué doivent prendre connaissance de ces réglementations ou restrictions et les respecter.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2025

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

TDK ELECTRONICS AG (« TDK »)



**MISE À DISPOSITION DE LA NOTE EN RÉPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES
AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET
COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ**

TRONIC'S MICROSYSTEMS (« TRONIC'S »)

PRIX DE L'OFFRE : 5,56€ par action TRONIC'S

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Tronic's Microsystems (la « Société ») conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique de retrait suivie d'une procédure de retrait obligatoire (l' « Offre »), apposé le visa n°25-431 en date du 6 novembre 2025 sur la note en réponse établie par la Société dans le cadre de l'Offre (la « Note en Réponse »)

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du présent communiqué, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre, les conditions d'un tel retrait étant déjà réunies. Les actions TRONIC'S non apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à TDK en contrepartie d'une indemnisation égale au prix de l'offre publique de retrait par action, soit 5,56 euros par action TRONIC'S, nette de tous frais.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de TRONIC'S (le « Document Autres Informations ») ont été déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public le 6 novembre 2025.

La Note en Réponse est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.tronicsgroup-bourse.com) et peut être obtenue sans frais auprès de la Société (98 rue du Pré de l'Horme, 38920 CROLLES).

Il est rappelé que l'Offre sera ouverte pour une période de 10 jours de négociation. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.